



RESOLUTION

Secteur de la vente : NON à la LOMag et aux ouvertures dominicales, OUI à une CCT cantonale !

NON à la LOMAG

Sous la pression des grandes chaînes du commerce de détail, le parlement national traite actuellement de la loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins (LOMag). Cette loi remplacerait celles cantonales ou communales et autoriserait les magasins à ouvrir du lundi au vendredi de 6h à 20h et le samedi de 6h à 19h. Environ 2/3 des cantons, subiraient des extensions d'horaires. Pour le Valais, cela conduirait à pouvoir ouvrir 1h30 supplémentaire les jours de semaine et 2h les samedis !

Unia s'oppose fermement à ses extensions car :

- Les salarié(e)s devraient travailler plus tôt et plus tard sans aucune compensation.
- Les extensions dégradent les conditions de travail (horaires coupés, flexibles ou sur appel).
- Le travail tôt le matin et tard le soir pose des problèmes pour concilier vie professionnelle et familiale.
- 50% des vendeuses et vendeurs ne sont pas couverts par une CCT donc mal protégés.

Pour cela nous demandons au personnel de la vente de faire entendre sa voix contre la LOMag en participant massivement au sondage organisé par Unia.

Ces attaques fédérales contre les conditions de travail dans la vente ne suffisent pas pour les tenants de la libéralisation poussée à son paroxysme.

En effet, au niveau cantonal cette fois, le Conseil d'Etat pourtant à majorité démocrate chrétienne, a répondu favorablement à une motion demandant la possibilité d'ouvrir quatre fois par année les magasins le dimanche ! Cela sans aucun égard pour les conséquences néfastes de ces ouvertures pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie sociale et privée ainsi que le besoin de repos du personnel.

Les arguments du volontariat pour accepter de travailler le dimanche et le fait que ce jour-là le personnel serait payé avec un supplément de 50% sont des leurres fallacieux. En effet d'expérience nous savons que si une vendeuse refusait de travailler, elle serait pénalisée quelques temps plus tard sous une forme ou une autre (modifications des horaires, pas d'augmentations, etc.). Quant au

supplément salarial, il est évidemment alléchant pour des salariées n'étant pas payé(e)s, pour la plupart, décevant.

La position du Conseil d'Etat a été suivie à une très large majorité par le Grand Conseil.

Il est évident qu'Unia, ici aussi défendra vigoureusement le personnel de la vente contre cette décision qui sacrifie au veau d'or des valeurs pourtant portées en étendard jusqu'ici (la famille) par la majorité de ce Canton, en s'opposant vigoureusement à ces ouvertures dominicales. En fonction de l'évolution de ce dossier au niveau parlementaire, et après en avoir reçu le mandat par le personnel de la vente, nous lancerons sans doute un référendum.

En outre, ces extensions qui profiteraient avant tout aux grandes surfaces, affaibliraient encore les petits commerces de proximité générateurs de liens sociaux et ne réduiraient pas le tourisme d'achat qui est motivé par le franc fort et non pas par les horaires.

OUI à la CCT et vite !

Dans le même objectif d'améliorer les conditions de travail du commerce de détail, les délégués mandatent Unia pour qu'enfin une CCT de force obligatoire rentre en vigueur dans ce secteur. Pour cela Unia doit entreprendre rapidement les démarches nécessaires et contacter les associations patronales de la branche.

En effet à ce jour il y a eu de nombreuses discussions et négociations qui n'ont cependant jamais abouti à une mise en œuvre effective d'une CCT. Le personnel de la vente a assez attendu. Une CCT cantonale de force obligatoire est le minimum de reconnaissance qu'il est en droit d'attendre aux vues des conditions de travail difficiles qu'il vit au quotidien.

Résolution présentée par Unia adoptée à l'assemblée des délégués de l'USV du 9 mai 2015 à Sierre